

du nouveau-né puisse être utilisée par l'un ou l'autre des parents. Je suis heureuse de dire que notre parti est en faveur de cette recommandation, contrairement au gouvernement qui prétend vouloir faire plus d'études.

Passons maintenant aux garderies. La dernière chose dont le gouvernement avait besoin, en cette période de restrictions et d'inquiétude quand au déficit, c'était un autre groupe de travail qui coûtera des centaines de milliers de dollars, peut-être un million. Les besoins en services de garderie divers ont déjà été prouvés et ce qu'il nous faut, c'est trouver des mécanismes pour les mettre en place. Il ne s'agit pas seulement d'une question de sous. Il faut aussi se demander comment nous allons nous occuper de ces jeunes qui représentent l'avenir de notre pays. J'espère que le gouvernement s'apercevra que les jeunes sont notre avenir et qu'il se rendra compte du traitement qu'il leur réserve, même jusqu'à l'âge de 25 et 30 ans.

Si le gouvernement est prêt à dépenser cet argent pour un groupe de travail qui ne fera que retarder les décisions, je suis tenté de dire aux mères de famille de suivre les conseils de Mila Mulrone et d'amener leurs enfants au bureau.

Les préférences sexuelles doivent être ajoutées à la liste des motifs de discrimination illicites en matière d'emploi, de logement, de contrats et de services. Les homosexuels ne devraient pas être exclus de la protection accordée aux autres citoyens parce que le gouvernement, par négligence ou pour une autre raison, ne fait pas adopter la mesure législative garantissant leur protection. Ce serait un dangereux précédent de laisser un groupe de notre société sans cette protection et à la merci de pratiques discriminatoires. Dans une démocratie, il est tout aussi dangereux de laisser la majorité décider quel groupe doit être visé ou non par les mesures de protection des droits de la personne.

• (1630)

Les homosexuels méritent comme tout le monde d'avoir des chances égales et non des chances spéciales. Je sais que c'est difficile à comprendre, mais nous ne devons pas l'oublier.

En ce qui concerne les fêtes religieuses, nous ne sommes pas allés assez loin pour modifier les lois discriminatoires à l'égard de certaines minorités religieuses. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit qu'il essaierait de prendre des mesures raisonnables à l'égard de ceux dont les fêtes religieuses ne sont pas le dimanche ou un autre jour de congé officiel, peut-être en leur permettant de prendre congé un autre jour que le jour prévu. Le gouvernement ne doit pas hésiter à adopter la recommandation du comité de la justice à cet égard pour intégrer ce principe au Code canadien du travail.

Nous avons entendu des témoignages émouvants au sujet des injustices qui persistent dans notre société. Cela devrait rappeler à tous les Canadiens que les droits à l'égalité ne peuvent pas être tenus pour acquis. Tous les citoyens qui se préoccupent de la question doivent faire preuve d'une vigilance constante et surveiller ce qui se passe. Faisons ce qui s'impose dès maintenant et apportons les changements nécessaires. Le rapport est progressiste; espérons que la réponse ne sera pas rétrograde.

Mon parti a appuyé le rapport et j'espère que nous irons de l'avant et que nous appliquerons l'article 15 de la Charte. Veillons à ce que les droits des minorités ne soient pas soumis aux caprices de la majorité. Nous devons tous ensemble être prêts à

lutter pour notre charte des droits. Nous voulons que le Canada devienne vraiment un bastion de l'égalité, de l'humanité et de la raison pour tous les Canadiens. Si nous apportons cette modification à la Charte, nous aurons comblé bon nombre de lacunes et nous pourrions avec fierté servir de modèle à la communauté mondiale.

M. le Président: Il y aura une période de questions et de réponses dans un instant.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 26 mars 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 26 mars 1986, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants: projet de loi C-101, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986; le projet de loi C-102, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

[Traduction]

Le projet de loi C-85, tendant à modifier la Loi sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, sans amendement, et le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants, sans amendement.

* * *

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson: Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.